

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le mercredi vingt-sept mars à dix-neuf Heure trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, François DENISSIEUX, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusés : Gérard EVANGELISTA (pouvoir à Monsieur TALUT), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER (pouvoir à Monsieur THOMAS).

---

**Objet : Mise en place d'un système de vidéoprotection dans les bâtiments intercommunaux**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la délibération n°2019 01 01 du 13 février 2019 par laquelle la mise en place d'un système de vidéoprotection pour les bâtiments intercommunaux a été inscrite dans les travaux d'investissement pour l'année 2019.

Il explique que la médiathèque et la piscine nécessitent d'être équipées pour assurer d'une part la protection des biens mais également pour prévenir la sécurité des personnes puisque des recettes sont encaissées dans ces deux équipements.

Il complète en disant qu'il n'y aura plus poste de gardien à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 et qu'il convient, en parallèle du changement des alarmes du site, d'assurer la protection des bâtiments publics dont la spécificité est importante (local contenant des acides, bureaux hébergeant du matériel informatique, etc.).

Pour ces raisons, le Président souhaite obtenir l'autorisation du comité syndical pour l'installation d'un système de vidéoprotection comportant quatre caméras à la médiathèque (entrée, salle adulte, salle jeunesse et cour anglaise) et trois caméras à la piscine (accueil, local acide et local coffre puis bureaux informatiques et garage).

Considérant la visite sur site avec le service de sûreté de la gendarmerie Départementale du Rhône,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la mise en place d'un système de vidéoprotection à la médiathèque et la piscine intercommunales muroise, aux emplacements susmentionnés,


- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander les autorisations d'installation et d'exploitation auprès des services de l'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 27 mars 2019

Le Président



Jean-Pierre TALUT